

HONORAIRES

HONORAIRES DE LOCATION

- Honoraires d'entremise et de négociation : *offerts*
- Honoraires de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail, et réalisation de l'état des lieux :

2 mois de loyer TTC à partager comme suit :

1 à la charge du locataire et 1 à la charge du propriétaire

HONORAIRES DE GESTION

9,5 % TTC sur tous les encaissements à la charge du propriétaire

HONORAIRES DE TRANSACTIONS

Taux d'honoraires TTC, calculés sur le prix de vente, à la charge du vendeur (sauf stipulations contraires prévues au mandat)

15% jusqu'à 45 000 € (minimum 5 000 €)

12 % de 45 001 € à 65 000 €

10 % de 65 001 € à 85 000 €

9 % de 85 001 € à 105 000 €

8 % de 105 001 € à 125 000 €

7 % de 125 001 € à 155 000 €

6 % au-delà